

N°	Designation	Emprise de l'emplacement	Sections et parcelles concernées	Collectivité bénéficiaire
1	Rectification de virage au débouché de la rue de Poull Neulo sur la RD 88	435 m²	B 479	Commune
2	Extension du cimetière de TREDREZ	437 m²	AD84	Commune
3	Prolongement du cheminement piéton du bourg de TREDREZ	659 m²	C230	Commune
4	Création d'une liaison piétonne entre la zone 1AUca Quatre Chemins et le centre bourg	173 m²	B875	Commune
5	Rectificatif du tracé de la rue de Kerbabu au débouché sur la RD 88	211 m²	B917, 918	Commune
7	Réhabilitation et mise en valeur du site de Kruguilho	1 400 m²	AB17	Commune
9	Création d'une aire naturelle de stationnement pour le port de LOCQUEMEAU	2 025 m²	AB187	Commune
10	Reserve de terrains à Beg Sec'har pour l'aménagement d'une promenade	1 000 m²	AB199,255	Commune
11	Création d'une amorce de voirie pour permettre l'accès à la zone naturelle et stationnement	212 m²	AB 261	Commune
12	Création d'une aire de retournement à Kergewenn à l'Ouest de la RD 88	291 m²	B3	Commune
13	Création d'un cheminement piéton à Kergewenn	1 991 m²	B34	Commune
15	Création d'un cheminement piéton à Keravilin	676 m²	AC402,1114 et 1116	Commune

Plan établi après assemblage des feuilles cadastrales
Document non contractuel


- LEGENDE**
- UA Centre urbain ancien
 - UC Zone urbaine de construction individuelle à proximité du centre
 - UD Habitat pavillonnaire en zone rurale et littorale
 - UE Zone destinée aux équipements
 - UP Zone réservée aux activités portuaires
 - UT Zone d'équipements touristiques
 - UY Zone d'équipements artisanaux et commerciaux
 - UPr, UCar, UCCR : Secteurs soumis à risque de submersion marine
 - 1AU Zone à urbaniser règlementée à vocation principale d'habitat, ouverte à l'urbanisation sous réserve d'un schéma d'aménagement
 - 2AU Zone à urbaniser stricte à vocation principale d'habitat subordonnée à une procédure d'ouverture à l'urbanisation
 - AUC : future zone UC
 - AUD : future zone UD
 - A Zone agricole
 - N Zone naturelle
 - NL Espaces et milieux littoraux remarquables
 - NB Bâtiments exclus des espaces remarquables
 - NE Zone réservée aux installations de traitement des eaux usées
 - NH Bâtiment non agricole au sein de l'espace rural
 - NM Zone de mouillage
 - NT Aire naturelle de camping
 - NN Site archéologique de type 2
 - Emplacement réservé
 - Espaces proches du rivage
 - Bande de 100m du littoral
 - Espace boisé classé à conserver
 - Eléments paysagers identifiés au titre de l'article L123.1-7° CU
 - Zone humide identifiée au titre de l'article L151-23 CU
 - Site archéologique de type 1
 - Cheminement piéton à conserver ou à créer au titre de l'article L123.1-7° CU
 - Marge de recul inconstructible vis-à-vis des routes départementales
 - Accès nouveau interdit sur la RD 786
 - Accès à titre indicatif
 - Tracé indicatif de voirie

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU


PLAN LOCAL D'URBANISME

DOCUMENT GRAPHIQUE



Trédrez





Révision du P.L.U. prescrite le :	6 novembre 2003
Débat sur le P.A.D. organisé au sein du Conseil Municipal le :	27 avril 2006
P.L.U. arrêté le :	27 septembre 2007
P.L.U. approuvé le :	12 octobre 2009
Modification simplifiée n°1 approuvée le :	14 juin 2011
Modification n°2 approuvée le :	20 mars 2017

L'ATELIER URBAIN
Urbanisme et aménagement
4 rue Ampère - BP30255 - 22300 LANNION
contact@atelierurbain.fr

Echelle: 1/2500°

3.3